



Information pour titre de sejour

Par **Marine 91100**, le **18/08/2016** à **11:19**

Bonjour je suis en couple avec un marocain. Il est venu en France avec un visa de 6 mois qui a
sejour et expiré étant enceinte de 5mois je voudrai savoir comment ça se passe pour lui
refaire ses papiers il et déclarer avec moi à la caf et les factures EDF et de téléphone sont à nos
deux noms de plus nous avons fait la reconnaissance anticipée de notre enfant à naître

Par **amajuris**, le **18/08/2016** à **11:27**

bonjour,
il pourra obtenir un titre de séjour parent d'enfant français s'il remplit les conditions de l'article
L313-11 alinéa 5 qui indique:

" Sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, la carte de séjour temporaire
portant la mention " vie privée et familiale " est délivrée de plein droit :

.....

6° A l'étranger ne vivant pas en état de polygamie, qui est père ou mère d'un enfant français
mineur résidant en France, à la condition qu'il établisse contribuer effectivement à l'entretien
et à l'éducation de l'enfant dans les conditions prévues par l'article 371-2 du code civil depuis
la naissance de celui-ci ou depuis au moins deux ans, sans que la condition prévue à l'article
L. 311-7 soit exigée ;".

salutations